

Séance de la soirée du 22 octobre 2024

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, le président**  
**M. JACQUES BÉNARD, la commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE VALORISATION DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES À  
L'AIDE D'UN PROCÉDÉ DE DÉSORPTION THERMIQUE ANAÉROBIE À CONTRECOEUR**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 22 octobre 2024 à 19 h  
Centre multifonctionnel de Contrecœur, Salle Norambar 475, rue Chabot, Contrecœur et  
Webdiffusion

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 22 OCTOBRE 2024

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

#### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

M. MATHIEU FILLION (DM1) ..... 4

M. ALEXANDRE RICHARD (DM5) ..... 9

M. CATHERINE RONDEAU (DM3) ..... 28

Mme FABIENNE CHABOT ET M. LAURENT DESCHASTEL (DM4) ..... 42

PAUSE

REPRISE

#### RECTIFICATIONS :

M. ALEXANDRE RICHARD ..... 54

M. BRUNO ISABELLE ..... 55

MOT DE LA FIN ..... 56

#### FIN DE LA SÉANCE

---

**SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2024**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

**MOT DU PRÉSIDENT**

5

**LE PRÉSIDENT :**

10

Que vous soyez en salle ou à distance, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur*. Ce mandat nous a été confié par le... a été confié, pardon, au Bureau d'audience publique sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

15

Permettez-moi d'abord de me présenter : mon nom est Pierre Magnan. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête avec mon collègue commissaire Jacques Bénard. Pour réaliser notre mandat, nous bénéficions du soutien des analystes, Jean-François Bergeron, qui est ici à ma gauche, et Françoise Quintus, qui est en ligne, à distance, de la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Kim Maloney, de la conseillère en communication Véronique Beaulieu. Les deux sont à l'arrière de la salle, ainsi que l'agente de secrétariat, madame Brigitte Bernier.

20

25

Sur le plan de la logistique, nous sommes assistés par Olivier Péloquin, un responsable de sonorisation et de la captation vidéo des séquences, par Vanessa Lagacé, sténographe, ainsi que par plusieurs personnes de l'équipe du BAPE impliquées dans la webdiffusion des séances, soit Raphaël Sioui, Pierre Dufour, Marie-Eve Gendron, Karine Fortier et Andréa Aristizabal.

30

La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine au Bureau du BAPE et dans la page Web de la Commission. Il est également possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir de la bibliothèque municipale de Contrecoeur.

35

Comme vous le savez probablement, nous avons tenu la première partie de l'audience publique les 24 et 25 septembre dernier. Cette première partie de l'audience visait à obtenir de

l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Nous entamons ce soir la deuxième partie de l'audience, dont l'objectif est de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leurs opinions, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications relativement au projet.

40

D'abord, voici quelques remarques qui concernent la séance de ce soir. Premièrement, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, là, si ce n'est pas déjà fait, pour nous aviser de votre présence. Ça va nous permettre, ça, de respecter, là, l'ordre d'inscription à l'horaire. Aussi, je vous précise que le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

45

J'attire votre attention sur le fait qu'à la suite des présentations, la Commission échangera avec les intervenants afin de préciser leur point de vue. Ce soir, quatre présentations sont prévues à l'horaire, donc cette séance sera donc la seule de la deuxième partie.

50

Nous entendrons d'abord les présentations des personnes qui se sont inscrites avant le 7 octobre, puis nous prendrons une pause. Au retour de la pause, nous entendrons les personnes qui ne s'étaient pas inscrites à l'avance, mais qui désireraient prendre la parole de manière spontanée, ce qui est toujours possible.

55

Il y a actuellement sept places de disponibles pour les interventions spontanées et je présume que, comme on vient d'avoir une annulation, là, donc on a huit places disponibles pour les interventions spontanées. Vous disposerez de 10 minutes pour vous exprimer, et la Commission échangera avec vous à la suite de votre intervention. Là, je parle des interventions spontanées. L'inscription peut se faire dès maintenant au registre à l'arrière de la salle ou, pour les personnes à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6. Je vais répéter : 1 800 463-4732, poste 6.

60

L'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle à jouer en deuxième partie, mais ils sont bienvenus d'assister aux présentations pour prendre connaissance des points de vue qui sont exprimés sur le projet.

65

Il faut aussi savoir que vous avez la possibilité, le public, l'initiateur, les personnes-ressources, de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire ou dans une présentation d'une

70 participante ou d'un participant. Et là, ici, je veux être bien clair : une rectification, ça se limite à  
corriger une exactitude qui est démontrée, un fait, comme une erreur de date, une quantité ou une  
fausse référence ou une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que la salle... que cette  
salle peut contenir 325 personnes alors que le permis d'exploitation mentionne qu'elle peut contenir  
250 personnes, mais là, ça, c'est un fait qui peut être rectifié.

75 Il n'est donc pas question de se prononcer ici sur la justesse ou la suffisance de l'analyse  
ou de donner une opinion sur le projet, là, lorsqu'on veut faire une rectification. Donc, on doit  
vraiment... la rectification a pour objectif vraiment de rectifier des faits. Pour vous prévaloir de ce  
droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à la salle à l'arrière... à l'arrière de la salle,  
80 pardon, ou, pour les personnes qui sont à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet  
dans le site Web du BAPE ou toujours en téléphonant au même numéro, 1 800 463-4732, poste 6.  
1 800 463-4732, poste 6.

85 Vous serez invité à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et  
factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, soit  
au plus tard le 30 octobre, à 16 h. Donc, vous avez toujours la possibilité, si vous ne l'avez pas fait  
ce soir, de transmettre une rectification au plus tard le 30 octobre, à 16 h. Et vous pourrez  
téléphoner à notre... à la secrétaire de la Commission, madame Kim Maloney, qui va se faire un  
plaisir de vous indiquer comment la transmettre.

90 Maintenant, à la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission  
poursuivra son enquête. Ses questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées  
au bureau du BAPE et dans la page Web de la Commission. Donc, pendant notre analyse, la  
Commission va continuer à poser des questions, soit à l'initiateur soit aux personnes-ressources  
95 et, chaque fois que l'on dépose des questions, elles sont déposées sur le site Web du BAPE. Et à  
chaque fois qu'on reçoit les réponses, elles sont également déposées sur le site Web du BAPE.  
Donc, ça vous permet de pouvoir suivre l'évolution des questionnements de la Commission.

100 La Commission va rédiger son rapport à l'intention du ministre responsable de  
l'environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations, de vos opinions ainsi que des  
constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet. Le rapport sera remis au  
ministre au plus tard le 23 janvier 2025 et, par la suite, ce dernier va disposer de 15 jours pour le  
rendre public.

105 Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête du BAPE, le ministre responsable de l'environnement procède à sa propre analyse environnementale, donc avec ses analystes. C'est à la lumière du rapport de son ministère et de celui du BAPE que le ministre va faire sa recommandation au Conseil du trésor... au Conseil, pardon, des ministres, pas au Conseil du trésor.

110 La décision d'autoriser ou non le projet, de l'autoriser avec certaines conditions, appartient au Conseil des ministres et non au BAPE. Donc, le BAPE est vraiment un organisme consultatif ici.

115 Alors voilà, c'est ce que j'avais à vous présenter en guise d'introduction. On serait prêt pour la première intervention. J'invite le premier participant, monsieur Mathieu Fillion, à venir faire la présentation de son mémoire.

Bonsoir, monsieur Fillion.

**M. MATHIEU FILLION :**

120 Bonsoir à tous. Donc moi, je comprends du projet que l'entreprise, dans l'état actuel des choses, traite de deux types de matières : les matières inorganiques principalement composées, entre autres, d'acides et bases qui sont neutralisés sur le site et disposés par une tierce partie; et des matières organiques, généralement liquides. Ceux-ci peuvent être classifiés en... disons en deux catégories au niveau du traitement de ces dernières.

125 Donc, eux qui sont dans des grands récipients sont transvidés, le contenu est envoyé à une cimenterie en Ontario pour être brûlé, servir de combustible, et les contenants sont soit récupérés ou envoyés à l'enfouissement. Il y a ensuite des contenants de plus petite taille, qu'eux ne sont pas transvidés et sont envoyés directement à l'incinération, hors Québec.

130 Donc, avec un nouveau procédé, moi, je comprends que les matières inorganiques vont toujours subir le même traitement, donc ça n'impacte pas le traitement des matières inorganiques qui vont continuer à être neutralisées et disposées. Mais toutes les matières organiques, incluant les contenants, peu importe la taille, vont être acheminées au déchiqueteur et à l'unité de désorption thermique.

135

140 Donc, pour moi, dans tous les cas, là, si on prend toute la chaîne de valeur, bien dans tous les cas, toutes les matières organiques vont se retrouver à l'atmosphère parce que l'huile thermique générée va être envoyée dans une cimenterie et servir de combustible. Donc, pour moi, c'est un peu nul, là. Je ne vois pas vraiment de bénéfice environnemental sur la chaîne de valeur, mais pas nécessairement de... d'aspect pénalisant.

145 Par contre, je vois des bénéfices pour l'entreprise, notamment au niveau du gain de la productivité, éviter de faire plein de transvasement. Au niveau du chiffre d'affaires, ils ont mentionné... l'entreprise a mentionné qu'elle voulait doubler le nombre de camions, doubler le chiffre d'affaires, j'en comprends, et aussi des économies au niveau de la disposition des produits parce que faire de l'incinération hors Québec, j'imagine que c'est coûteux, ainsi qu'envoyer au site d'enfouissement.

150 Donc, je vois des bénéfices pour l'entreprise, pas nécessairement de bénéfice environnemental. Moi, je vois aussi des risques environnementaux pour les citoyens, au niveau de la qualité de l'air. Notamment, je comprends que les produits organiques, ils vont aller à l'oxydeur, vont être décomposés en CO<sub>2</sub>, en vapeur d'eau, et caetera. Mais tous les composés halogénés, il va y avoir des molécules quand même nocives qui vont être émises par ces composés halogénés là, comme l'acide chlorhydrique, de l'acide fluorhydrique, et caetera.

160 Donc moi, ma première recommandation, c'est d'installer un épurateur suite à l'oxydateur thermique, qui va neutraliser tous les gaz acides, notamment l'acide nitrique qui est un des composés, je pense, qui dépassait la norme en vigueur. Donc ça, c'est ma première recommandation si le projet va de l'avant.

165 Ma deuxième recommandation, bien c'est au niveau des GES. Quand on démarre des nouveaux projets, avec le contexte actuel, je pense qu'on devrait viser l'électrification des procédés. Et puis, je suis conscient que c'est plus coûteux, mais je pense que ça peut être techniquement réalisable puis je pense que ça devra être considéré.

170 Donc, c'est mes deux principales recommandations au niveau du projet.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Fillion. Restez là, on va vous poser des questions.

175 D'abord, bien écoutez, j'ai été professeur d'université toute ma vie, puis là, je salue le fait que vous arrivez là, pas de notes, et puis j'ai lu votre mémoire et vous nous faites une synthèse de votre mémoire qui est tout à fait conforme à votre mémoire. Donc, je tiens à le souligner, c'est quand même... comment dirais-je? C'est très bien. Donc, je vais vous donner un A+.

180 Là, j'ai une question qui m'est venue en tête. J'ai une question... nous avons des questions. On s'est préparé, donc, des questions écrites, là, mais j'en ai une qui m'est venue en tête. Quand vous mentionnez que les huiles organiques vont être... vont aller se... vont être brûlées dans une cimenterie, et donc un dans l'autre, ils vont créer des gaz à effet de serre, est-ce que... Et là, si je vous pose cette question-là, la Commission se pose des questions actuellement, dans son analyse,  
185 on est en train d'essayer de voir qu'est-ce qu'il en ressort.

Donc si... Et là, c'est une question tout à fait hypothétique parce qu'on n'a pas la réponse aujourd'hui. Si les huiles organiques étaient remplacées par un combustible, par exemple, fossile, qui n'a pas été transformé, ou par un combustible qui pollue plus comme les pneus, par exemple.  
190 Parce que les cimenteries... il y a certaines cimenteries qui utilisent des pneus, mais là, on ne le sait pas, on ne connaît pas la réponse encore. Est-ce que vous trouveriez que ce ... que cette dimension-là du projet pourrait être plus acceptable?

**M. MATHIEU FILLION :**

195 Bien moi, je comprends que présentement, toutes les substances organiques de grand volume s'en vont actuellement à une cimenterie. Donc, je ne sais pas c'est quoi les proportions, mais je comprends que qu'est-ce qui s'en va à l'incinération ne participe pas à déplacer des énergies fossiles, là, mais j'ai comme l'impression que ce n'est peut-être pas la majorité de... des  
200 matières organiques puis que ça ne contribue pas pour beaucoup.

Moi, je crois que c'est... vu la *tenure*... la teneur en composé halogéné de l'huile qui va être générée -- il me semble avoir lu jusqu'à 15 %, mais je le dis sous toutes réserves -- je crois que les

205 effets de brûler cette huile-là sont beaucoup plus dommageables que des énergies fossiles conventionnelles à cause de ces composés-là.

À moins qu'il y ait un système d'épuration des gaz adapté, là, mais sinon, je considère que c'est plus nocif pour l'environnement que des énergies fossiles classiques.

210 **LE PRÉSIDENT :**

215 C'est bon, merci. Votre point de vue est intéressant. Et comme je vous mentionne, la Commission est en train d'essayer de tout... d'analyser cette dimension-là. Vous venez de le mentionner, là, dans la conclusion de votre mémoire, vous faites deux recommandations : l'ajout de l'épurateur pour limiter... éliminer les composés organiques volatils afin de préserver la qualité de l'air, puis le recyclage des solvants traités qui permettrait de les récupérer pour réutilisation au lieu de valoriser comme... au lieu de les valoriser comme carburant dans les cimenteries.

220 Ça, c'était les deux conclusions que vous apportiez, à la fin de votre mémoire.

**M. MATHIEU FILLION :**

225 Oui. Je n'ai pas mentionné la deuxième conclusion, là, lors de... aujourd'hui, parce que je ne sais pas si c'est applicable au niveau de l'entreprise. Mais s'ils ont des clients qui... auxquels ils récupèrent des grandes quantités de solvants de même nature, de façon régulière, bien peut-être que la distillation de ces solvants-là pour en récupérer les composés d'origine puis les réutiliser dans leur fonction originale serait mieux adaptée au point de vue environnemental.

230 Mais je ne sais pas à quel point c'est applicable. Si l'entreprise a toujours des intrants qui varient puis de... ils n'ont pas de grande quantité d'un intrant stable, ça peut être difficilement applicable. Mais si tel est le cas, je pense que ça devrait être envisagé.

**LE PRÉSIDENT :**

235 Intéressant. Donc, je vais passer la parole à mon collègue, mais un point de vue certainement éclairant pour la Commission. Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

240           Merci, monsieur Fillion. En fait, vous avez répondu pas mal à la question... aux questions que j'avais, mais je vais quand même vous en poser une, parce que vous nommez, dans le fond, plus... Vous faites plusieurs recommandations, là, pour que ce projet-là, s'il était accepté, génère davantage d'avantages économiques... écologiques, pardon.

245           Est-ce que vous voyez autre chose que vos trois recommandations, donc celles que vous avez mentionnées? Est-ce que, dans la rédaction de votre mémoire, par exemple, vous avez pensé à d'autres aspects?

**M. MATHIEU FILLION :**

250           Bien, originalement, j'en avais pensé une autre, mais je pense qu'elle n'est pas applicable, là. C'est que l'eau pour refroidir les gaz, c'est un refroidissement direct. Donc, l'eau est mise en contact avec les gaz d'épuration, puis ensuite, il en résulte un mélange eau/huile, donc, qui doit être séparé. Puis l'eau qui est séparée, bien elle est contaminée puis doit être disposée hors site.

255           Donc, j'avais la recommandation initiale de mettre un refroidissement indirect pour qu'il y ait moins d'eau qui soit en contact avec l'huile, puis qui aille à la disposition. Par contre, j'ai aussi compris qu'il y avait une bonne quantité d'eau qui venait des produits eux-mêmes, allant à l'unité de désorption. Donc, je ne sais pas c'est quoi la proportion d'eau qui vient des produits versus l'eau de refroidissement, là, mais... ça fait que peut-être que c'est... peut-être que le bénéfice n'est pas là, s'il y a beaucoup d'eau qui vient des produits eux-mêmes.

260           Mais s'il n'y aurait pas eu d'eau qui venait des produits eux-mêmes, j'aurais recommandé un refroidissement indirect pour éviter de contaminer de l'eau en les mettant en contact avec les gaz issus de l'unité.

265

**LE COMMISSAIRE :**

270           Très bien, merci.

270

**LE PRÉSIDENT :**

275           Merci beaucoup, monsieur Fillion, donc, pour votre présentation et d'avoir répondu à nos questions.

          Maintenant, j'appellerais le deuxième intervenant, monsieur Alexandre Richard. — Bonsoir, monsieur Richard.

280           **M. ALEXANDRE RICHARD :**

          Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

285           Ce n'est pas la première fois qu'on se voit, on s'est vus, vous rappelez-vous, l'année dernière à peu près... pas à pareille date, là, mais dans le cadre du LET de Champlain.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

290           Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

295           Je voulais vous mentionner, la Commission désire saluer les réflexions plus globales, plus sociétales que vous présentez dans vos mémoires, même si elles ne se rattachent pas toujours directement aux projets qui sont sous analyse. On considère que c'est une contribution intéressante.

300           Le défi, pour nous, après, donc c'est à tenter d'appliquer vos réflexions dans un contexte spécifique, là, comme ici le projet de Triumvirate qui nous concerne un peu plus. Mais je voulais vous mentionner, ceci dit, que soyez assuré, là, qu'on va... que vos réflexions contribuent d'une façon ou d'une autre, là, à nos analyses. Donc, on voulait vous le mentionner, la Commission. Donc, ça a été, là, suite à une discussion de notre équipe.

305

Parce qu'aussi, vous n'avez pas contribué, là -- pour le bénéfice du public -- seulement à la Commission de... qui nous concerne ici et celle de l'année dernière, mais vous êtes quand même assez actif au niveau, là, des commissions du BAPE, puis ça, c'est quand même apprécié. Donc, je voulais... on voulait vous le mentionner.

310

Dans votre mémoire, là, je vais y aller avec une question. Vous recommandez... C'est vrai, c'est vrai, c'est vrai, je n'ai pas à vous poser ma question tout de suite. Je vais vous laisser présenter votre mémoire quand même. Moi, j'étais parti, là. Donc, allez-y, monsieur.

315

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Je vous laisse aller, si vous voulez. Vous pouvez débiter avec votre question.

**LE PRÉSIDENT :**

320

Non, c'est bon. Voilà, je voulais faire mon introduction. Ça, c'est fait. Ma question viendra plus tard. Je vous laisse maintenant présenter votre mémoire. Allez-y.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

325

Excellent, je vais vous présenter ça.

Donc, en gros, c'est vraiment une réflexion que j'ai eue après avoir analysé, là, brièvement, le projet. On s'entend que je n'ai pas pu passer à travers tous les documents, mais j'ai tenté d'apporter ce que je pouvais. Donc, on peut passer peut-être à la page 2.

330

**LE PRÉSIDENT :**

Et là, pour les gens qui ne le savent pas, on regarde monsieur Richard, mais aussi les écrans parce qu'on a la même présentation sur un écran en avant, là. Donc, ce n'est pas qu'on n'est pas intéressés par la présentation. — Allez-y.

335

340 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Excellent. Donc, pour cette présentation-là, en fait, là, moi, je vais vous présenter un peu, là, Triumvirate. J'ai été un peu estomaqué de voir que Triumvirate, quand j'ai fait une recherche au Registraire des entreprises, bien c'est une entreprise, en fait, de transport, tout simplement. C'est bien inscrit que l'activité principale, c'est « Autres camionnages » avec une précision de transport extra provincial. Donc, c'est ce que j'ai vu.

345 Triumvirate, c'est aussi une entreprise qui transporte des matières dangereuses qui sont fongibles, donc difficilement traçables. On s'entend que les matières, elles se mélangent toutes ensemble. Ça peut provenir de plusieurs sites aux États-Unis. Dans DA7, là, le... en fait, l'initiateur, là, nous a déclaré qu'il avait 50 sites qui étaient opérés, dont un au Mexique, un au Canada qui est à Contrecoeur. Puis, c'est ça. En gros, ça porte à questionnement parce qu'il n'y a pas eu d'évaluation complète, là, des émissions de gaz à effet de serre associées, entre autres, au transport.

355 On peut passer à la deuxième... à la troisième diapositive. Donc ici, ça explique un peu, là, le contexte. Dans un autre dossier, il y a eu des documents qui ont été déposés par le MELCCFP, là, dans un dossier Stablex à Blainville. Stablex, c'est un endroit où il enfouit des matières inorganiques, en fait. C'est un des clients de... en fait, un des fournisseurs ou partenaires d'affaires de Triumvirate. C'est ce que j'ai vu, là, dans l'étude, en fait, de caractérisation phase 1 qui a été déposée dans le dossier.

360 Donc, en gros, Stablex, bien, il enfouit du inorganique puis je crois que sincèrement, Triumvirate contribue grandement au passif environnemental qui a été généré à Blainville. Donc, présentement, c'est ça, il y a eu des demandes qui ont été faites par rapport à ce site-là, puis cette diapositive-là, elle explique un peu le contexte.

370 Triumvirate Environmental Canada inc., qui est une autre entreprise détenue par l'entreprise qui propose le projet, bien en fait, cette entreprise-là, c'est une des plus importantes importatrices de matières dangereuses résiduelles. Donc, en gros, on peut voir que 66 % des matières dangereuses résiduelles qui sont importées, en fait, au Québec, proviennent des États-Unis. Donc, on est comme un peu une poubelle des États-Unis. Probablement que le Mexique aussi, mais là, on va rester cadrés dans ce projet-là.

375 J'ai comme l'impression que les États-Unis utilisent notre taux de change puis qu'on... les  
emplois pas chers pour pouvoir sortir les matières dangereuses. C'est ce que je crois. C'est pour  
ça que j'ai mis... je veux porter l'attention à la Commission que, en gros, il y a deux entreprises,  
dont Triumvirate Environmental Canada qui importe, puis Triumvirate le projet, qui demande une  
autorisation pour un ADTU et un réservoir, dans le but d'accentuer ces fréquences d'entrée et de  
sortie d'intrants.

380 Puis là, ce que je ne comprends pas, c'est que présentement, les deux permis qui ont été  
donnés sous 70.14, bien ils sont au nom de Triumvirate Environmental Canada inc., puis la  
présente demande est faite au nom d'une autre compagnie. Ça fait que là, on ne comprend plus  
rien, nous, là-dedans, ça fait qu'on va vous demander d'éclaircir tout ça... d'éclaircir tout ça.

385 Aussi, ça va prendre sûrement des garanties importantes, là, en lien avec les passifs  
environnementaux qui sont générés. Pour vous donner une idée, c'est comme un peu les  
cigarettes, là. Ça a pris 26 ans avant qu'on réussisse à avoir gain de cause, puis c'est la même  
chose avec les passifs environnementaux. C'est important qu'il y ait une bonne traçabilité, que les  
390 transports soient contrôlés.

Donc, on peut passer à l'autre diapositive, s'il vous plaît. Donc ça, cette diapositive-là, bien  
c'est juste... c'est partiel, là, comme données, là. En gros, ce que j'en déduis, c'est qu'il y a eu une  
constante augmentation des intrants chez Triumvirate. Les dernières données qu'on a, c'est 2005.  
395 En 2005, il y avait 10 % des ventes annuelles qui venaient des États-Unis. Donc, ça sera à vérifier  
par la Commission.

Puis là, on est rendus à ce qui a été déposé par le Ministère. Je crois que ce tableau-là,  
c'est ça. En gros, il y a 54 % qui provient des États-Unis. Puis là, on peut voir, par exemple -- je ne  
400 suis pas très très calé en statistiques, là, vous me corrigerez si mon calcul n'est pas bon -- mais  
entre 2018 puis 2021, il y a eu une augmentation de 411 % des quantités de matières importées.  
Donc, c'est comme énorme, là. On s'entend que les matières arrivent d'un autre pays puis elles  
sont traitées ici. Donc, en gros, c'est ça.

405 Il y a eu des... aussi des données qui ont été déposées, mais c'est totalement parcellaire. Il  
manque l'année 2020. 2022, 2023 n'est pas là. Puis on parle des trois dernières années, des cinq

dernières années. Là, on ne sait plus où chercher, là. Ça fait que c'est sûr que c'est compliqué pour les citoyens de se faire une idée.

410            Puis c'est sûr que là, les données 2023 sont déposées, là. Si vous regardez les dates de dépôt des bilans, c'est tout déposé ça fait longtemps, là, pour l'année 2023. On est en 2024, puis là, les données les plus proches qu'on a, c'est 2021. Puis l'initiateur, il a déposé un document sans donner les années de référence. Ça fait que là, on ne comprend plus rien, on ne peut plus se faire de... Mais tout ce que je peux voir, moi, c'est que ça a augmenté beaucoup avec le temps.

415            Puis c'est quoi le passif environnemental historique qui est induit par tous ces déplacements-là? La combustion. Peu importe que les matières dangereuses résiduelles valorisées soient brûlées n'importe où, il y a un impact. Il faut les calculer. Puis il y a un enfouissement, aussi, qui est fait, entre autres chez Stalex, qui fait en sorte qu'il y a un passif qui est là. Puis les prochaines générations, bien, elles vont être prises avec.

420            En gros, c'est ça. La partie valorisée, c'est quoi le passif passé? La partie non valorisée, c'est quoi le passif passé? Puis après ça, on va pouvoir regarder en avant ce qu'on veut faire. C'est un peu ça l'idée.

425            Vous pouvez passer à l'autre diapositive, s'il vous plaît. Donc ici, je parle de la Convention de Bâle. J'ai trouvé ça, là, en faisant quelques petites recherches, et ainsi que la hiérarchie des 3RVE. La hiérarchie des 3RVE, ça, c'est vraiment... On en a parlé un peu en début d'audience, là, en première partie, mais c'est vraiment important au Québec, c'est vraiment appliqué par plusieurs citoyens, puis c'est reconnu, là, comme... C'est notre patrimoine.

430            Donc, en gros, l'idée, c'est de... c'est de s'éviter d'avoir, en fait, à... avoir à gérer des ressources. C'est tout simple... c'est aussi simple que ça. Donc, on peut voir... Là, je l'ai adaptée, là. La hiérarchie des 3RVE, normalement, c'est réduire, réemployer, recycler, valoriser puis éliminer. Moi, j'ai mis recycler et valoriser, là, c'est pas mal équivalent. Recycler puis valoriser, là, c'est comme un outil qui permet la production.

435            Tant qu'on a du recyclage puis de la valorisation, au bout de la ligne, là, il y a une usine qui va continuer à produire du WD-40, de la peinture puis on n'aura pas le choix tout le temps de les traiter. Mais là, il faut aller plus loin que ça. Il faut refuser carrément de choisir de concevoir ces

440

matières-là. Puis ce projet-là, bien moi, je pense que c'est ultra risqué, qui nous... qui assure comme un gel dans l'état où qu'on est. C'est un peu ça que je veux vous amener.

445           Donc, en gros, Triumvirate, je trouve que, selon la hiérarchie des 3RVE, bien l'élégance est très très faible. Parce qu'il y a 75 % des matières qui vont être valorisées; 25 % qui vont être éliminées. Puis en plus d'être éliminées, elles vont être éliminées une bonne partie -- à peu près 50 % -- loin de leur lieu de génération, qui est les États-Unis. Ça ne fait aucun sens. Donc l'idée, ici, c'est de refuser de réduire, de réemployer. Ça, c'est de la prévention qui est rationnelle. C'est tout le monde qui peut faire ça : les citoyens, les entreprises, les municipalités, le Ministère, le  
450   BAPE, Recyc-Québec, tout le monde.

          Puis il y a de la gestion irrationnelle. Là, ça, bien ça lègue un fardeau aux prochaines générations puis ça ne fait pas de sens. Donc, en gros, c'est ça.

455           Dès que la matière est confiée à un tiers, bien elle sort de l'étape de la réduction pour passer au réemploi ou au recyclage. Puis ça, bien, on veut l'éliminer le plus possible. Donc, dès qu'elle devient résiduelle, bien il est trop tard pour la réduire. Ça le dit. Ça, ça a été tiré de la fiche de réduction à la source, là. Je pourrai vous la redéposer encore une fois; je la dépose tout le temps, là. C'est un classique.

460           Je rajoute ce R-là, parce que là, on est rendus à l'heure de refuser certains projets. On n'a pas le choix. Il va falloir mettre nos culottes puis en refuser. Donc, dans ce cas ultime là, qui est... il va y avoir une partie qui va être éliminée, bien ça devrait être fait de façon écologiquement rationnelle, le plus près possible de l'endroit où les matières sont produites. C'est la deuxième visée  
465   de la Convention de Bâle.

          Vous pouvez passer à la prochaine diapositive. Donc, la Convention de Bâle, en fait, l'idée de ça, c'est de... -- c'est bien inscrit, là, j'ai fouillé un peu -- c'est de réduire le plus possible la production de déchets dangereux, faire en sorte qu'ils soient éliminés de façon rationnelle le plus  
470   près possible de l'endroit où ils sont produits et de limiter au minimum les mouvements internationaux de déchets dangereux. Donc, ça s'arrime parfaitement avec la hiérarchie des 3RVE. Je ne savais même pas que ça existait puis ça a été signé, je crois, ou ratifié en 92.

475           Donc, ce n'est pas ce qui s'est passé; il y a eu une augmentation sans cesse depuis ce  
temps-là. Donc... Puis les États-Unis, ils n'ont pas signé cette convention-là; le Canada, oui. Donc,  
en gros, vous pourrez aller fouiller là-dedans.

480           Il y a un accord, aussi, qui concerne les déplacements transfrontaliers de déchets  
dangereux entre les États-Unis puis le Canada puis, dans cet accord-là, bien il y a un super bel  
article qui s'arrime parfaitement avec la hiérarchie des 3RVE. Bien, ça permet de retirer le  
consentement des importations avec l'article 3(f). Donc, en gros, on est en mesure de pouvoir  
appliquer ça.

485           Par exemple si les États-Unis seraient en mesure de valoriser leurs matières à... dans leur  
propre pays, bien ça serait possible de refuser puis de dire : « Bien, vous êtes capables de le  
faire. » Ils sont capables d'installer un ADTU, en fait, aux États-Unis, là. C'est la même chose. On  
n'est peut-être pas obligé d'avoir une aussi grosse installation que ce que Triumvirate nous  
propose. Peut-être que c'est une solution. Je n'ai rien contre la technologie, mais c'est sûr que ça  
outrepasse le principe de prévention puis c'est sûr que, aussi, je vois qu'il n'y a pas beaucoup de  
490 coopération intergouvernementale, t'sais.

          Dans cet accord-là, là, entre les États-Unis puis le Canada, c'est comme un dispositif  
automatique d'importation. Après 30 jours, automatiquement, c'est accepté. Il n'y a pas de l'air à  
avoir grand monde qui applique le... peut-être que ça arrive, là, je n'ai pas regardé, mais ça me  
495 semble être des importations systémiques, là, puis extrêmement lucratives. Ça, c'est sûr et certain.

J'ai... il reste trois minutes?

**LE PRÉSIDENT :**

500           Trois minutes. Ça va aller, monsieur Richard?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

505           On devrait être bon, oui.

510           Donc, en gros, ici, pour cette diapositive-là, bien on s'entend qu'il faut respecter les 16 principes du développement durable puis la Convention de Bâle, elle s'applique parfaitement. Donc, il y a le principe de prévention, il y a le principe de subsidiarité -- ça, je pense que les instances municipales pourront s'en occuper, consulter leurs citoyens comme faut -- puis il y a le partenariat et coopération intergouvernementale. Ça, c'est super important. Il va falloir prendre le téléphone, appeler les instances canadiennes puis essayer de trouver une entente qui arrime avec la hiérarchie des 3RVE.

515           Vous pouvez passer à l'autre diapositive. Donc, c'est ça, c'est cet accord-là que je parlais. En gros, là, il y a un risque important de verrouiller les comportements présents, puis en plus, c'est ce que je crois que ce projet-là, spécifiquement, va faire. C'est qu'il va augmenter les... non seulement les risques de verrouillage, ça veut dire qu'on va garder les... -- je pense qu'ils l'ont dit en première partie -- on va garder les... Ce n'est pas un enjeu, hein, les importations. Ça fait qu'on  
520           laisse ça comme c'est là, puis on va traiter plus de matières ici.

              On s'entend qu'il y a quand même un risque, là, s'il n'y a pas des ententes de réduction qui sont signées. Donc... Puis il y a aussi un risque d'augmentation. Donc, en gros, c'est ça. J'ai expliqué déjà que les États-Unis étaient en moyen de gérer leurs matières. Ils sont en mesure  
525           d'installer des ADTU et d'éviter, surtout, les déplacements inutiles.

              Vous pouvez passer à l'autre diapositive. Donc, il y a une nécessaire réduction des déplacements. Le projet est basé sur une surutilisation des camions. Transport de l'eau souillée, ça ne fait aucun sens. Le procédé normal aurait un dispositif de filtration puis, au bout de la ligne,  
530           bien le président de l'entreprise devrait être capable de boire l'eau. C'est évident.

              D'ailleurs, je ne sais pas pourquoi qu'il n'y a pas d'eau ici, mais c'est peut-être... Je ne sais pas si l'eau est bonne à Contrecoeur, mais ça va être important de s'assurer que ce projet-là, il ne met pas à risque l'usine d'épuration d'eau, là. Il y a une entrée d'eau là-bas, là, dans le Fleuve. Puis  
535           dans le Fleuve, je ne suis pas sûr que je boirais l'eau directement, ni que je mangerai les poissons. Donc en gros, c'est ça. Il y a des risques inutiles qui sont associés à tout ce transport-là des matières.

              Puis il y a aussi un point super important. Quand on transporte, pour rien, des choses par camion, bien il y a l'usure des pneus. Ça aussi, ça se ramasse dans l'eau. C'est super important et  
540

je pense que le gouvernement fédéral est là-dessus, mais il va falloir qu'on arrête pas mal de faire tourner nos roues, là. C'est pour ça qu'en première partie, j'ai demandé le cumul des kilomètres. Pas eu de réponse. J'ai eu un 500 kilomètres. Ça ne *fittait* pas bien bien, là. Je pense que, t'sais, le cumul des déplacements, là, c'est super important.

545

Chaque fois qu'une roue tourne, ça génère un impact, puis cet impact-là, bien c'est une dette que l'entreprise a envers les prochaines générations. Donc, en gros, c'est pas mal ça. Je vais laisser passer le reste, le temps doit filer.

550

La prochaine diapositive, s'il vous plaît. Donc, en gros, c'est une demande, là... En toute transparence, là, je demande au BAPE de recommander le refus de ce projet-là le temps qu'on réalise un état des lieux sur la gestion des matières dangereuses résiduelles et des matières non dangereuses préoccupantes. D'ailleurs, je pense que si vous allez voir dans l'étude d'impact ou plus dans l'évaluation phase 1, vous allez voir qu'il y a peut-être des matières dangereuses préoccupantes qui ont été transitées sur ce site-là.

555

Donc, via une consultation publique élargie -- ce serait idéal, pour que tout le monde puisse participer -- puis de créer un plan d'action en matière de réduction et de gestion de ces matières-là. Donc ça, c'est un préalable à l'autorisation d'un projet comme qui est présenté aujourd'hui.

560

Donc, ce que je demande en parallèle, bien au lieu que tout le monde perde leur temps à venir ici, bien c'est de respecter les 16 principes du développement durable. Puis, pour les bénéficiaires ultimes, ceux qui investissent dans ce projet-là, bien de le retirer le temps qu'on fasse cette analyse-là collective.

565

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Richard. Là, je vais poser ma question.

570

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Allez-y.

575 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, bien merci beaucoup de votre présentation, donc c'était bien illustré, là, et c'est plus facile à suivre, là, pour tout le monde.

580 Là, je vais prendre la balle au bond. Vous recommandez que le BAPE demande une... de faire un état des lieux sur les matières dangereuses résiduelles. En attendant, dans le meilleur des mondes -- bon, on dit qu'il va y en avoir une -- en attendant que cet état des lieux là soit réalisé et qu'on mette en place les mesures de réduction à la source, quelle serait, selon vous, la meilleure façon de gérer nos matières dangereuses résiduelles? Donc, parce que ça ne pourra pas débiter  
585 demain matin, ça là, si...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Je comprends qu'il y a une notion de... Je pense que, en tout cas, dans le futur, pour gérer  
590 ces matières-là, c'est sûr que ça va nécessiter qu'il y ait beaucoup de gens qui vont changer d'emploi. OK? Et il va falloir pour... en attendant, là, il faut que les gens, ils pensent que ça va être important d'analyser les impacts de leur emploi. Puis, dans le cas d'un emploi, par exemple, dans... qui s'assure de gérer les matières dangereuses résiduelles, bien ça va être aux employés puis aux propriétaires d'entreprises d'exercer eux-mêmes des pressions pour changer la société. Ça, c'est  
595 mon point.

Comment qu'on va les gérer en attendant? Le meilleur meilleur meilleur meilleur moyen, c'est de refuser de s'embarquer dans des projets comme ça, à chaque matin quand on se lève. Ça, c'est sûr et certain. Ça, c'est le premier... la première mesure que je recommanderais. Puis la  
600 deuxième, bien c'est de faire les... de tous se mettre maintenant sur l'état des lieux. OK? Parce que je comprends qu'il faut tout traiter les matières qu'on a présentement.

On a... admettons on serait capables d'arrêter le temps, là -- je sais que ça ne se peut pas, mais j'aimerais ça, mais -- on arrête le temps, OK? Il y a combien de matières, là, présentement,  
605 là? On gèle ça, on pourrait tout faire l'inventaire. Je crois que je ne me rappelle plus trop, mais j'ai peut-être déjà travaillé dans un endroit qu'on a fait un inventaire; c'est vraiment chiant, là. Il faut tout tout tout tout tout tout savoir c'est quoi qu'on a en stock pour le gars de l'impôt. Bien, c'est sûr que c'est beaucoup de travail, mais il faut faire ça.

610 Si tout le monde le fait, on fait ça collectivement, après, on va savoir c'est quoi le passif,  
c'est quoi les matières qu'on a en stock, c'est quoi les meilleures méthodes pour le gérer. Bien, au  
moins, pendant qu'on va avoir fait ça, on n'aurait pas perdu notre temps à en créer d'autres. C'est  
là le... la clé. Parce que si on se lève le matin puis qu'on crée une matière dangereuse, on retourne  
encore au même problème qui ne respecte pas la hiérarchie des 3RVE. Ça fait que c'est sûr qu'il  
615 faut qu'on prenne une pause collective, là. Ça, c'est sûr et certain. Ça va nécessiter une réduction  
importante du nombre de tours de roue.

**LE PRÉSIDENT :**

620 Mais pour vous, il n'y a pas de... il n'y a pas d'entre deux, si je comprends bien. Puis ce n'est  
pas un reproche, mais il y a des...

Même si on applique ce que vous dites rigoureusement, il va y avoir encore des matières  
dangereuses dans notre espace puis... dont on devra prendre charge. Donc, est-ce qu'on les stocke  
dans des contenants en attendant ou on tente de les... de les traiter? Donc, qu'est-ce qu'on fait?

625

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

C'est exactement ce qu'on fait, en fait, présentement. On les stocke, entre autres à  
Blainville. On fait un processus de solidification, on les stocke. Il va falloir les...

630

**LE PRÉSIDENT :**

635 Mais ce n'est pas ce que je veux dire, je ne veux pas m'en aller là, puis je vais vous poser  
ma question une dernière fois. C'est parce que je suis plutôt -- comment dirais-je? -- pragmatique,  
bon. Puis je ne veux pas dire que vous ne l'êtes pas, mais moi, je sais que si on...

640 Et puis, la solution que vous proposez, là, honnêtement, il n'y a personne qui peut être  
contre ça. C'est légitime, c'est correct. Mais si demain matin, on applique ça, il y a des entreprises,  
là, qui, dans leur cycle de... ils ne pourront pas arrêter, là. Et puis là, on va continuer. Puis là,  
prenons juste au Québec. On va continuer à gérer des matières... à générer des matières  
dangereuses résiduelles. On fait quoi?

645 Mais là, il faut faire de quoi avec, en attendant un état des lieux éventuel puis en attendant, avec cet état des lieux là, par exemple, hypothétique, qui nous donne des solutions, qui nous proposent des solutions?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

650 Bien...

**LE PRÉSIDENT :**

655 Donc, quelle serait votre façon pratique de gérer ces matières-là, là, dans la... dans l'entre temps, dans la période?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

660 Bien, je crois que les façons, on les a... Vous parlez des façons existantes qu'on a immédiatement, demain matin. Triumvirate en... le fait, en fait.

**LE PRÉSIDENT :**

Bon.

665 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

C'est ça, il n'y a pas... je ne peux pas inventer... Je ne sais pas comment répondre à votre question, mais je vais quand même tenter.

670 C'est sûr que si, par exemple, l'entreprise est capable de générer X matières présentement... Là, présentement, elle demande une autorisation pour avoir plus d'entreposage puis plus de flux. Bien, si cette entreprise-là, je vais vous recommander de ne pas autoriser, bien elle ne pourra pas en... en traiter plus. Donc, c'est déjà un bon point.

675 Donc, en gros, au bout de la ligne, là, il ne pourra pas y avoir une double importation ou deux fois plus d'entreprises qui vont naître. T'sais, vous comprenez? Ça... quand on génère des

680 entreprises comme ça de traitement, puis qu'il y a une compétition entre eux, puis que, admettons que ça ferait baisser les prix de l'enfouissement, là, ou bien non du traitement, là, bien les entreprises, qu'est-ce qu'ils vont faire? Ils vont dire : « Bien, on va s'en partir, nous autres aussi, une compagnie de WD-40. On va en créer. On va le vendre moins cher puis on va en faire plus. » Puis là, on va être encore dans le même cycle.

685 Ça fait que déjà, juste de ne pas autoriser les nouveaux projets puis je dirais instaurer un règlement de réduction, puis clairement appliquer le principe de Bâle puis de ne pas importer. Déjà, juste ça, on stoppe les importations temporairement, le temps de faire notre état des lieux, puis on va être pas pire. On va avoir une marge de manoeuvre. Je suis sûr qu'on est capables de traiter... Si on enlève les importations, là, ça serait une mesure préventive assez importante, puis on pourrait traiter avec les installations qu'on a présentement puis prévoir qu'il va falloir aussi tout décontaminer dans le futur.

690 Ça va être extrêmement coûteux en temps, là. Je ne pense pas qu'on va régler ça avec de l'argent, là, parce que...

695 **LE PRÉSIDENT :**

Quand même, c'est un point intéressant. Donc, on vous entend. Donc, je vais passer la parole à mon collègue, qui a certainement des questions pour vous.

700 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, bonsoir, monsieur Richard. Merci de prendre le temps puis de vous être déplacé pour présenter votre mémoire. Très apprécié.

705 Donc, un des objectifs de la convention que vous mentionnez -- puis je vais vous ramener à l'échelle du projet...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

710 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

715 ... -- c'est, dans le fond, de faire en sorte que les matières dangereuses résiduelles soient éliminées de façon écologiquement rationnelle, le plus près possible de l'endroit où elles sont produites. C'est ce que vous avez mentionné.

720 Donc, dans la situation actuelle, les matières qui sont reçues à Triumvirate, ici à Contrecoeur, sont envoyées à 3 500 kilomètres, celles qui ne sont pas valorisées, 3 500 kilomètres, en Alberta, d'ici.

725 Est-ce que, dans le fond, la proposition de traiter sur place, ici, ces matières, puis de les valoriser plutôt que de les envoyer, justement, à l'autre bout du pays, est-ce que ça ne va pas s'inscrire, finalement, dans l'article de la convention que vous mentionnez, à savoir de traiter le plus proche possible?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui.

730 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose, là-dedans, sur lequel, dans le fond, qui correspond à l'esprit de cette convention?

735 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

740 Je crois sincèrement que ça correspond à l'esprit, tant qu'on s'assure que la matière, OK, que là, présentement, elle est fongible puis la traçabilité est difficile. Mais si on s'assure, effectivement, que ce n'est pas juste une déclaration, là... Par exemple, votre question qui s'applique au présent projet, il y a une part, 50 %, qui provient, là, de l'Île de Montréal et les alentours, jusqu'à Gatineau. Bon, OK.

Clairement, là, fort probablement qu'un ADTU de ce type-là est peut-être mieux que ce qui se passe présentement puis qu'ils envoient ça extrêmement loin. Mais je suis un peu... vu que je

745 n'ai pas toutes les données, est-ce que vraiment, les matières qui sont issues du Québec, par  
exemple, probablement que ces matières-là, avant d'être... Il ne faut pas oublier aussi qu'il ne faut  
pas sauter d'étape, là. Avant d'être résiduelles, la Convention de Bâle, là, ce n'est pas des matières  
résiduelles qu'elle parle. C'est les matières dangereuses tout court. Ça fait que c'est là, là, le point  
qui est super important.

750  
Donc, on a des matières dangereuses. Pour faire l'état des lieux, là, ce n'est pas juste l'état  
des lieux des matières résiduelles. C'est avant qu'elles soient résiduelles, dans l'usine, on la suit et  
tout ce qui se passe au Québec, c'est clair que c'est évident qu'on est mieux de le traiter ici, sur  
notre territoire. Ça, c'est mon point.

755  
Par contre, là, je pense qu'il y a beaucoup beaucoup beaucoup de matières qui sont  
importées, même avant d'être résiduelles probablement. Pour faire l'état des lieux, là, ce n'est pas  
un petit travail, là. C'est où que l'usine de WD-40 elle est? Je pense qu'elle est en Ontario, par  
exemple. Bon bien, ça, ça va être facile. Mais toutes les matières chimiques qui sont importées ici  
760 avant d'être résiduelles, c'est là que la réduction, il faut qu'elle se passe. Vous comprenez?

Je ne sais pas comment qu'il y a d'entreprises qui apportent présentement... Et on n'a pas  
eu la réponse en première partie. Je comprends, c'est du secret industriel, mais combien il y a  
d'entreprises qui apportent les matières, en fait, qui sont résiduelles à Triumvirate? Puis après, on  
765 continue, puis on s'en va jusqu'à la génération de la matière.

Je l'ai expliqué un peu dans mon mémoire, là. C'est là que ça se passe, c'est là qu'il faut  
réduire. Parce que tant qu'on va en créer, c'est clair qu'on retourne à la case départ. Puis là, je vais  
être obligé encore de revenir ici puis j'aimerais bien mieux aller pêcher, là.

770  
**LE COMMISSAIRE :**

Une autre aussi... Bien en fait, peut-être une autre qui me vient en tête. C'est qu'on a appris  
aussi, des gens du Ministère, qu'au Québec, on exporte aussi beaucoup. Donc, si on est des  
775 exportateurs, ça veut dire que d'autres les importent, ça veut dire qu'il y a des flux, finalement. On  
n'est pas... on ne fait pas juste, là, importer; on exporte aussi.

780 Mais ce n'est pas un peu la réalité, je pense, des matières résiduelles? Donc, celles qui sont produites ici sont envoyées ailleurs, et celles qui... qu'on traite ici viennent d'ailleurs. La notion, pour vous, est-ce que c'est vraiment l'importation/exportation dans le sens qu'on franchit une frontière ou c'est plus une question de distance comme telle du lieu de production, du lieu où vous avez généré la matière?

785 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bien c'est sûr qu'il y a une question, aussi, par rapport à si on franchit des frontières, c'est difficile d'appliquer le principe de subsidiarité, t'sais, pour que... Les gens qui sont sur leur territoire, c'est eux qui décident qu'est-ce qui se passe. OK? Ça fait que c'est sûr que, en partant, il faut tenir compte des frontières.

790 Tant qu'à moi, ce serait des frontières qui seraient régionales. On en a parlé dans d'autres... Les frontières, c'est une invention. Hein, on s'entend, là? Les frontières internationales. Mais les frontières régionales, si on s'en tient à ça, OK, si on crée de la matière puis qu'on les... on est en mesure de les traiter sur l'ensemble du cycle de vie... On le voit, présentement, avec les contenants. Il y a une loi, là, qui a passé, là. Ceux qui créent des contenants sont obligés de s'en occuper, là, *vitam aeternam*. C'est ça l'idée. Même chose...

795 **LE COMMISSAIRE :**

800 Je comprends que c'est plus une question de distance. Si vous parlez d'aspect régional, c'est plus une question de distance...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

805 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

810 ... entre le lieu où la matière est produite et, s'il y a des matières résiduelles, où est-ce qu'elle est traitée, c'est ça?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

815 Plus la distance est plus proche... Puis j'aimerais juste ajouter que cette distance-là est plus  
près, mais c'est sûr qu'il ne faut pas tomber dans le panneau. C'est vraiment... import ou export, ça  
ne fait pas plus de sens. Mais je pense qu'il y a peut-être plus de matières qui sont... On n'a pas  
l'état des lieux, hein, clairement, là. On n'a aucune donnée, là. Parce qu'il y a beaucoup  
d'entreprises qui ne sont pas... ils n'ont pas une nécessité de déclarer. Ça fait que ça, c'est la  
820 première étape. Mais je crois qu'il y a beaucoup plus de matière qui est importée que ce qu'on  
exporte. Mais ça, c'est à vous de le valider.

**LE PRÉSIDENT :**

825 Question. Est-ce que vous m'entendez?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui, ça va bien.

830 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, c'est bon. Comment pensez-vous que l'entreprise Triumvirate pourrait contribuer à la  
réduction à la source, en sachant qu'eux ne produisent pas de matières dangereuses résiduelles?

835 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

840 En sensibilisant leurs clients. Ça, ça serait une première étape. Aller dans l'entreprise, c'est  
ce qui... Bien, j'ai fait des captures d'écran, je ne les ai pas mises dans mes trucs, mais la réduction  
à la source est dans les premières... dans les premiers affichages qu'ils mettaient sur leur site, là,  
quand j'ai vérifié.

845 C'est sûr que c'était à eux, là. Si eux, là, ils sont les... ils ont toutes les données. T'sais,  
mettons, je vais dire n'importe quoi, il y a une entreprise qui leur envoie 4 tonnes de matières  
dangereuses X. Bien c'est des experts. Ils peuvent y aller puis réduire ça peut-être à 1 tonne. Je  
sais... t'sais, c'est... Ça devrait être leur travail parce que c'est eux qui sont les mieux placés.

Par contre, clairement, il y a une histoire de conflit d'intérêts pécunier là-dedans, puis ça, je le comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

850

Oui, non, j'y arrivais, là, donc. Parce qu'ils ont un modèle d'affaires qui est basé sur le profit, là, donc ils sont un peu...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

855

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

860

... en conflit d'intérêts...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Changer...

865

**LE PRÉSIDENT :**

... vis-à-vis la proposition que vous faites, là.

870

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui, mais un modèle d'affaires, ça se change, ça.

**LE PRÉSIDENT :**

875

OK.

880 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Je sais qu'une entreprise incorporée -- en tout cas jusqu'à date, de toutes les expériences que j'ai vues -- elle ne sera pas en mesure d'assurer... de faire le travail si elle avait des rendements avec ses... à donner à ses actionnaires. C'est évident parce qu'il n'y en aura plus, là. Quand on va avoir incorporé les impacts environnementaux dans tous les coûts, on va arriver à un coût nul puis ça ne donnera rien, là.

885 Ça fait que c'est sûr que, oui, peut-être que Triumvirate pourrait modifier son incorporation puis devenir, par exemple, une fiducie d'utilité sociale ou une *unlimited liability company*, par exemple, qui permettrait de vraiment assurer que les investisseurs sont responsables tout le temps, là, t'sais. Parce que là, n'importe quand, comme une compagnie de tabac, elle ferme, puis le passif, on va l'avoir sous le dos, là.

890 **LE PRÉSIDENT :**

895 Ça complète votre présentation puis nos échanges. Je vous remercie beaucoup, monsieur Richard, encore une fois, donc, pour votre contribution à cette commission-là, mais à toutes les autres.

900 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Merci à vous.

905 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

910 Mon collègue me signifie que je ça serait bien que je vous rappelle que le registre est toujours ouvert, si jamais il y avait des interventions spontanées, là, qui se déclareraient. Donc, c'est toujours possible.

Et en attendant, notre prochaine intervenante va être madame Catherine Rondeau. Donc, madame Rondeau, bonsoir. Là, je vous fais une promesse, je... Voilà, je ne vais pas me tromper dans votre nom.

915

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

C'était déjà pardonné. Bien, étant donné, en fait, que mon mémoire constitue principalement un résumé des éléments qui me préoccupaient, je pense que la meilleure méthode sera de le lire, là.

920

**LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait, oui. Puis c'est aussi bon... c'est une façon aussi efficace que les autres qu'on a pu voir ce soir. Il n'y a aucun problème.

925

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

Je n'ai pas la mémoire de le faire sans mon document papier.

930

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM3)

(Début de la phrase à la page 2 : « Le 4 juin dernier [...] »)

(Fin de la phrase à la page 2 : « [...] dans sa forme actuelle. »)

935

Donc, c'est sûr que, ce qui m'a frappée principalement, c'est beaucoup l'incertitude qui entourait le projet, donc notamment dû au fait que c'est une nouvelle technologie.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM3)

940

(Début de la phrase à la page 2 : « Le procédé de récupération des substances organiques [...] »)

(Fin de la phrase à la page 3 : « [...] ailleurs dans le monde. »)

945

Donc, j'ai inséré ici une citation parce que, pour moi, elle était parlante, là, pour illustrer mon propos. Donc, voici ce qu'elle contenait, qui est la réponse, en fait, là, de l'instigateur.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM3)

(Début de la phrase à la page 3 : « "Alors, on a regardé [...]" »)

(Fin de la phrase à la page 3 : « "[...] qui sortent des autres unités." »)

950

Donc là, vous comprendrez que c'est tiré de la retranscription de la séance du 24 septembre, donc c'est tel que ça a été noté ce soir-là.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM3)

955

(Début de la phrase à la page 3 : « Il poursuit en spécifiant [...] »)

(Fin de la phrase à la page 4 : « [...] particulièrement aux États-Unis. »)

960

Donc moi, je suis vraiment une personne de faits. J'ai fait longtemps des relations de travail puis quand on me dit : « Le bordel est pogné, on a reçu des plaintes », bien c'est combien de plaintes? C'est 1 plainte, c'est 10 plaintes, c'est 20 plaintes? Les chiffres, ça démontre la hauteur des éléments. Donc là, on n'a pas de faits réels, de faits connus. Ça fait que ça, pour moi, ça a été frappant.

965

Il y a aussi l'aspect de la qualité de l'air. Donc, la Ville de Contrecoeur est confrontée à une préoccupation qui est quand même grandissante. Moi, je suis une nouvelle résidente; ça fait trois ans que je suis ici, mais rapidement, je me suis rendu compte, bien, de un, de la qualité de l'air, puis de deux, de la quantité de citoyens qui est concernée par ce dossier-là.

970

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM3)

(Début de la phrase à la page 4 : « Les dernières données connues [...] »)

(Fin de la phrase à la page 4 : « [...] pas de données réelles en lien avec le procédé. »)

975

Donc là, ce que ça donne, en fait, c'est une modélisation qui est une hypothèse ajoutée à des concentrations initiales par défaut, qui sont aussi une hypothèse parce que ce n'est pas notre réalité, à Contrecoeur. Donc, on... pour nous, ça égale à une incertitude. Donc, pour moi, une hypothèse plus une hypothèse, ça ne peut pas donner un effet... ça ne peut pas donner un fait.

980           Donc, on n'a pas... on ne peut pas... Moi, je n'ai pas ce qu'il faut pour me fier à l'évaluation qui a été faite au niveau de la qualité de l'air.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM3)

985           (Début de la phrase à la page 4 : « Loin d'être une experte en environnement [...] »)  
(Fin de la phrase à la page 4 : « [...] nouveaux quartiers résidentiels. »)

          Je plaide coupable, je fais partie de ces nouvelles résidences, donc... Mais c'est sûr que, par le fait même, ça a réduit le filtre naturel entre les usines puis les résidents... les résidences.  
990           Donc, c'est sûr que la situation ne peut qu'avoir empiré depuis 2016. C'est impossible que ce se soit amélioré.

          Donc, qu'est-ce que va être l'impact sur la santé de la population à long terme? On n'a pas de données récentes, on ne le sait pas.

995           Comment pourrait-il être socialement acceptable d'autoriser l'installation d'un nouveau procédé dans le contexte suivant quant à la qualité de l'air? C'est un nouveau procédé peu documenté; la population, elle est déjà inquiète face à la qualité de l'air; la qualité de l'air actuelle a déjà un impact sur notre qualité de vie, là.

1000           Je peux nettoyer ma cour extérieure; une semaine après, je ne peux passer mon doigt puis j'ai de la poussière rougeâtre sur les doigts. Ça fait que visuellement, c'est sûr qu'il y a des microparticules dans l'air, donc on n'a aucune idée de ce qu'on respire actuellement. En 2016, des recommandations avaient été émises. Aucun résultat n'a été partagé depuis à la population.

1005           Donc, encore une fois, je ne suis pas une scientifique. Je ne suis qu'une humble citoyenne inquiète qui a décidé de s'impliquer dans le processus jusqu'au bout puisque j'ai la certitude que d'autoriser ce projet, ça revient à signer un chèque en blanc. Il y a trop d'incertitude. Puis une fois que ça va être implanté, c'est trop tard. C'est difficile faire corriger des choses beaucoup plus que les refuser d'emblée.

1010           Donc, je terminerai en vous laissant sur quelques extraits entendus lors des audiences qui traduit bien l'incertitude générale entourant le projet de valorisation des matières dangereuses

1015 résiduelles à Contrecoeur par Triumvirate Environmental. Donc, c'est des phrases qui ont  
réellement été nommées, que je me suis amusée à noter le 25 au soir, à la deuxième rencontre.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM3)

1020 (Début de la phrase à la page 5 : « "Peut-être que oui, peut-être que non" [...] »)  
(Fin de la phrase à la page 6 : « [...] au meilleur de mes compétences. »)

Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1025  
Merci beaucoup, madame Rondeau. C'est... on a bien aimé la lecture de votre mémoire.  
Donc, c'est bien présenté, bien articulé. Donc... et là, bien, on va vous poser quelques questions.

1030  
Quand vous mentionnez, dans votre mémoire -- puis vous l'avez rementionné ce soir,  
là -- que l'étude d'impact aurait dû inclure des données réelles. Puis c'est par curiosité, là, à quel  
type de données? Là, on parle des autres unités qui existent ailleurs.

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1035  
Oui, exact.

**LE PRÉSIDENT :**

1040  
Quel type de données vous vous seriez attendu que la... que l'entreprise nous présente, là?

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1045  
Bien, en fait, c'est sûr que, t'sais, ça me ramène à l'autre préoccupation que j'ai nommée,  
là, qui est beaucoup en lien avec la qualité de l'air. Là, j'aurais aimé savoir, t'sais, ce qui sort des  
cheminées, ce qui est projeté dans l'air pour qu'on puisse... Parce que ça se peut qu'il n'y en ait  
pas d'enjeu, ça se peut qu'il n'y en ait pas de problème, mais je considère qu'on n'a pas les  
informations.

1050 Ça fait que j'aurais aimé avoir les données réelles de ce qui est rejeté dans l'air pour qu'on puisse... Comme j'aurais aimé avoir un test d'air récent à Contrecoeur, pour qu'on puisse additionner des vraies données pour évaluer parce que, ce que j'ai entendu, c'est qu'il y avait une loi qui était passée comme quoi, bon, il y a des éléments qui sont identifiés, que si c'est déjà en dépassement dans le secteur, bien l'entreprise, avec le projet proposé, ne peut pas en émettre davantage.

1055 Donc, c'est à ce niveau-là que j'aurais aimé avoir des données réelles.

**LE PRÉSIDENT :**

1060 Ça, je veux y aller comme il faut dans la séquence de mes questions. Vous avez dit que le projet ne devrait pas aller de l'avant dans sa forme actuelle. Est-ce qu'il y aurait une façon d'apporter des améliorations pour que le projet vous apparaisse plus acceptable?

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1065 Bien, en fait, t'sais, moi, les deux éléments qui me principal le... qui me préoccupent le plus sont vraiment dans mon mémoire, là. T'sais, moi, je pense que ça devrait appartenir au ministère de l'Environnement de dire : « Bien, trouvez-moi les données réelles, faites-moi un vrai test de qualité de l'air dans le secteur. » On le sait qu'ArcelorMittal est là. En 2016, il y avait des problématiques.

1070 T'sais, moi, pour faire une vraie démarche rigoureuse, je pense que ça devrait appartenir au ministère de l'Environnement d'exiger des vraies données. Puis après ça, si encore tout est conforme, bien t'sais, oui, il y a plein d'autres préoccupations, mais au moins, déjà, on saura que ça, c'est correct, puis là, on pourra se positionner sur le reste.

1075 Mais moi, pour moi, ça, c'est -- là, je vais utiliser en anglicisme, je m'excuse, là -- c'est un *breaking point*. Si, au niveau de la qualité de l'air, ça n'y est pas, pour moi, c'est un élément de départ, là. Ça fait qu'après ça, tout le reste, c'est à prendre en considération en étape 2, là.

1080

**LE PRÉSIDENT :**

1085 Et au niveau de la qualité de l'air, donc vous mentionnez, là, que les dernières données -- et c'est tout à fait juste, là -- remontent à 2016. Donc, ce que vous voudriez que le Ministère fasse, ce serait un état des lieux plus récent?

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1090 Oui, exact.

**LE PRÉSIDENT :**

1095 Donc avant... avant d'autoriser le projet?

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

Oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

1100 Pour savoir que... Et donc... Et j'imagine que le Ministère exige des données plus réelles au niveau des émanations que ce projet-là va... pourrait produire, c'est ça?

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1105 Bien, le scénario idéal, ce serait ça. T'sais, d'avoir des données idéales qui sortent des endroits où il y a déjà ce procédé-là en place, puis d'avoir une étude à jour du secteur. Parce que c'était déjà problématique en 2016.

1110 On a coupé beaucoup d'arbres. Là, il y a eu la 30, il y a eu beaucoup d'autres nouvelles habitations. T'sais, ça ne s'est pas amélioré, c'est sûr. Ça fait que t'sais, c'est... pour moi, c'est important de se questionner avant que le projet soit mis en place. Parce que je les ai vus aller, les réponses, là, pendant la Commission, puis je le sais qu'ils sont probablement débordés, le ministère

1115 de l'Environnement, mais ça ne semble pas facile d'aller agir sur le terrain une fois que quelque chose est en place.

1120 Ça fait que je pense que c'est maintenant l'opportunité où on doit vraiment s'attarder aux problématiques. Puis je ne vois pas comment on peut le faire si on n'a pas de données réelles, autant pour la qualité de l'air sur le terrain en ce moment que ce qui sort vraiment de ce procédé-là.

1125 Ce n'est pas comme si c'était un nouveau procédé qui n'existe pas. J'ai toujours bien quelqu'un qui l'a inventé le prototype 1, à un moment donné. Mais là, il y en a 20 des sites qui utilisent cette méthodologie-là. Puis, dans ma tête à moi, s'il n'y a pas de problématique, ça ne me dérange pas de partager mes données au voisin. Ça fait que là, est-ce que c'est encore plus alarmant qu'on n'ait pas trouvé les données?

1130 Moi, mon voisin, il vient de me demander ma recette de muffins. S'il n'y a rien de suspect dans ma recette de muffins, je lui donne, ça me fait plaisir. Ça fait que t'sais, c'est tout ça, là.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

1135 **Mme CATHERINE RONDEAU :**

Ça fait que... Je suis une fille de faits, hein.

**LE PRÉSIDENT :**

1140 Non, c'est bien, c'est bien. Puis on a très bien compris puis c'est... Puis je pense que vous posez des bonnes questions, donc c'est intéressant. Je vais laisser mon collègue vous poser quelques questions aussi.

1145 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, merci, madame Rondeau, d'avoir été avec nous ce soir. Justement... Oui, on m'entend, oui, c'est bon?

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1150

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1155

Donc, en ce qui a trait à la qualité de l'air, là, c'est définitivement votre préoccupation principale. Vous mentionnez que la situation ne peut pas s'être améliorée ou... Donc, vous déduisez qu'elle s'est empirée.

1160

Est-ce que vous avez... Justement, vous parlez de l'importance des faits. Avez-vous des observations, avez-vous des informations qui vous permettent de tirer cette conclusion-là?

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1165

Bien, en fait, déjà, t'sais, je... Non, je n'ai pas les... Bien, je n'ai pas les données de qualité de l'air, ça fait que déjà, je ne peux pas évaluer ça sur cette base-là. T'sais, je ne peux pas parler de ce que ça avait l'air il y a trois ans, mais je peux vous parler de quoi a l'air ma cour, mes meubles de jardin.

1170

Je vous donne un exemple, cette semaine, là, t'sais, des fois... On a un spa, là. On met une éponge dans le spa pour absorber la mousse. Bien, cette éponge-là, elle est restée dehors, là. Je l'ai secouée cette semaine, puis c'est de la poudre rouge qui sortait de mon éponge. Ça fait que ces dépôts-là, avant de se déposer sur ma table de patio, sur mes bords de fenêtre, sur ma voiture, ils étaient dans l'air.

1175

Puis ça, c'est les particules qu'on peut voir. Mais les particules fines, elles, on ne les voit pas, donc on les respire. Ça fait que je n'ai pas le comparable d'il y a quatre ans, à quoi ça ressemblait, je n'y étais pas. Mais ça, on... Moi, je vis depuis... Mon conjoint, il capote, là. Moi, je dis : « Lâche prise, là. C'est de même, c'est de même, là. » Fait que... Mais, c'est ça.

1180

Donc, visuellement, ça se voit, là. Donc moi, c'est sur la base de ça que je...

**LE COMMISSAIRE :**

1185 Mais ce que vous observez présentement, là, vous voyez qu'il y a un enjeu de qualité de l'air lié à la poussière que vous voyez?

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1190 Oui, définitivement. Puis ce n'est pas... ce n'est pas de la poussière de construction, là. T'sais, je suis dans un nouveau secteur, tout ça. T'sais, ce n'est pas... ce n'est pas de la terre, là. C'est... Il faut utiliser un produit particulier pour être en mesure de nettoyer nos cadrages de fenêtre, qui sont blancs, là, parce que ça ne part pas. C'est de la... c'est de la poussière de métal, donc c'est un... c'est une espèce de forme de rouille qui s'installe. Donc ça, c'est dans l'air.

1195

**LE COMMISSAIRE :**

Très bien. Merci. J'en ai une deuxième.

1200

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Vas-y.

**LE COMMISSAIRE :**

1205

Donc, vous avez parlé, tout à l'heure, des résidences qui se rapprochent du parc industriel. Vous avez mentionné, comme on l'a entendu aussi à quelques reprises, là, un projet d'école.

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1210

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1215

Indépendamment du projet à l'étude, donc si on ne considère pas, là, ce dont on parle ce

soir, est-ce que vous pensez que l'emplacement choisi pour la future école est trop proche du parc industriel?

1220 **Mme CATHERINE RONDEAU :**

Il y a tout un débat, hein, entourant ce terrain-là. Je n'irai pas là, là, mais d'après...

1225 **LE COMMISSAIRE :**

Pour la base qualité de l'air, là...

1230 **Mme CATHERINE RONDEAU :**

Oui, oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... je comprends, pour le ministère de l'Environnement.

1235 **Mme CATHERINE RONDEAU :**

1240 C'est ça. Bien, en fait, honnêtement, pour moi, la question ne s'était pas soulevée, là. Je ne l'avais pas... C'était vraiment plus... Je ne l'avais pas vu comme étant une problématique sans considérer ce projet-là, là. Ça fait que...

1245 Mais ce qui me bloque encore, c'est qu'on ne le sait pas si ça va empirer, donc... Mais t'sais, à la place de l'école, il y a déjà un parc, ça fait que, t'sais, il y a déjà des enfants, mais c'est juste que si ça empire la situation, par exemple, au niveau du bruit, au niveau de la poussière, au niveau de la qualité de l'air, bien il y a quand même une école qui est proche, là.

Mais c'est tout l'aspect... Pour moi, c'est vraiment tout l'aspect incertain du projet, là, toute l'absence de données. C'est plus ça qui me dérange.

1250

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, si je comprends bien, c'est que dans la situation actuelle, vous pensez que c'est un bon emplacement ou vous n'avez pas d'objection?

1255

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

Je ne vais pas répondre que c'est un bon emplacement...

1260

**LE COMMISSAIRE :**

OK.

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1265

... parce qu'il y a trop de choses dans ce projet-là. Mais je vais répondre que, au niveau de la qualité de l'air, avec l'ajout de ce nouveau projet là et les données qui, pour moi, sont manquantes, je ne trouve pas que c'est une bonne idée. En fait, je pense que... Non, pas que ce n'est pas une bonne année. Je pense qu'on doit être encore plus vigilants parce que c'est des enfants, c'est nos enfants, c'est des gens qui sont plus vulnérables de façon générale.

1270

Ça fait que c'est plus l'absence de données réelles, pour moi, qui demande une plus grande vigilance en fonction de l'école qui s'en va là aussi.

1275

**LE COMMISSAIRE :**

OK, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1280

Je sens, là, que mon collègue a soulevé une question qui semble peut-être, je ne sais pas, dans la communauté, qui est peut-être... qui est peut-être délicate. Mais pour suivre votre ligne de pensée -- puis là, je n'essaye pas de vous coincer, madame Rondeau.

1285 **Mme CATHERINE RONDEAU :**

Allez-y.

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Non, je fais toujours attention à la façon de présenter les questions parce que parfois, ça peut donner une impression ou une autre, mais...

1295 Imaginons que la Commission recommande ou demande au Ministère de faire une évaluation de la qualité de l'air avant que le projet soit autorisé...

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

Oui.

1300

**LE PRÉSIDENT :**

... et que cette analyse-là démontre que la situation s'empirait. Donc, j'imagine qu'à ce moment-là, il y aura peut-être une remise en question de l'emplacement de l'école?

1305

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

Ce n'est pas moi qui peux répondre à ça.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Non, OK, c'est bon. Je comprends, c'est bien.

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1315

Il ne semblait pas y avoir d'autres options pour un emplacement d'école à ce stade-ci. Mais là, c'est comme je vous dis...

**LE PRÉSIDENT :**

1320

C'est bon.

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1325

... c'est un autre dossier qui concerne la Ville. Les gens qui pourraient vous répondre sont assis derrière moi.

**LE PRÉSIDENT :**

1330

C'est bon. Mais je n'irai pas plus loin à ce niveau-là.

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1335

Bien, je peux vous répondre que ça ne m'appartient pas.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça, je comprends.

1340

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

Dans la vie, je ne me prononce pas sur des choses qui ne m'appartiennent pas, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1345

C'est bon.

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1350

T'sais, ça, je ne peux pas vous répondre, là. Ça appartient à la Ville puis ça appartient au Centre de services scolaire de déterminer ça, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1355 C'est bon. C'est bien. — Bien, est-ce que tu as d'autres questions?

**LE COMMISSAIRE :**

1360 Non, mais on attend votre recette de muffins, en tout cas.

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

Je ne cuisine pas, c'est bien ça le pire. (Inaudible).

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, merci beaucoup, madame Rondeau.

**LE COMMISSAIRE :**

1370 Merci.

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1375 Ça peut être ma fille. Ma fille de 16 ans fait des très bons muffins.

**LE PRÉSIDENT :**

1380 C'est bon.

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

1385 Mais ça ne sera pas les miens.

**LE PRÉSIDENT :**

Excellent.

1390

**Mme CATHERINE RONDEAU :**

Merci.

1395

**LE PRÉSIDENT :**

Bien écoutez, je vous remercie beaucoup, madame Rondeau, donc, de votre contribution à nos débats.

1400

Donc, on va y aller avec la dernière intervention qui va être présentée pour l'organisme Demain à coeur, par madame Fabienne Chabot. Puis elle va être accompagnée de monsieur Laurent Duchastel.

1405

Madame Chabot, monsieur Duchastel, bienvenue. Non. Peut-être vous rapprocher un petit peu du micro.

**Mme FABIENNE CHABOT :**

Là, est-ce que... Ah, oui.

1410

**LE PRÉSIDENT :**

Là, c'est très bien, oui.

1415

**Mme FABIENNE CHABOT :**

Ça marche. C'est bon. Bon, alors, c'est ça, on représente, c'est le groupe de citoyens Demain à coeur. Et peut-être juste pour situer, on s'est réunis après la première séance puis on a un peu recensé ce qui remontait le plus. Parce qu'évidemment, à travers la première... les

1420 premières phases, on a soulevé beaucoup de préoccupations, qui ne reviennent peut-être pas là, mais on est allés un petit peu avec ce qui remontait.

Et au fond, il y a trois axes de préoccupation. Puis là, vous allez voir, ça va être un mélange de reformuler puis lire, aussi, des extraits du rapport, pour notre part. Là, les citoyens ont interchangé. Laurent a accepté, à la dernière minute, de se joindre à moi pour cette présentation.

1425  
1430 Donc, les trois axes, il y en a... le premier, c'est sur... il est quand même fondamental, c'est sur la crédibilité, un peu, de la présentation du projet. C'est des choses qui ont été nommées. Il y a l'autre axe, c'est plus sur les risques potentiels pour le milieu immédiat. Puis la dernière portion, c'est davantage sur la valeur environnementale du projet au fond.

1435 Donc, pour le premier axe, je pense que ça vaut la peine que je le reformule. L'écriture à plusieurs, des fois, on s'est rendu compte que ce n'était peut-être pas si clair, là, ça fait que je reformule la première partie.

En fait, ça repose sur plusieurs problèmes -- il y a des choses qui ont été nommées par les gens avant moi, là, avant nous -- mais plusieurs problèmes en lien avec l'information sur le projet. Alors, il y a beaucoup de réponses ou des informations qui devaient entre autres venir plus tard. On nous explique que c'est des informations, c'est des choses qui vont être développées plus tard. Il y a aussi des données insuffisantes, notamment, comme il a été relevé par madame Rondeau, là, l'absence d'information sur les émissions des procédés qui existent déjà ailleurs.

1440  
1445 Des données changeantes... Puis des données changeantes, je vais insister là-dessus parce que c'est un point sensible entre ce qui a été déposé initialement par le promoteur et les réponses qui ont évolué en cours de route.

1450 On peut comprendre, là, que dans le temps, il y a des choses qui peuvent changer et évoluer, mais notamment sur toute la question de l'eau, l'utilisation de l'eau, le comment qu'ils disposent de l'eau après, le traitement de l'eau, il y a eu beaucoup de changements, puis qu'on a appris, là, en posant des questions. Et aussi, sur le statut des matières résiduelles après le procédé où on ne sait pas trop, mais je ne sais pas si le promoteur a appris en même temps que nous que, finalement, les derniers extrants demeuraient des matières résiduelles dangereuses.

1455 Peut-être qu'il le savait. Peut-être que ça a des impacts, même si elles sont encore dangereuses, peut-être que ça facilite la disposition de ces déchets-là, mais c'est comme des informations qu'on apprend en cours de route. Puis ce sont pourtant des... La question des eaux puis la question des matières résiduelles, c'est le coeur de l'objet de l'évaluation d'impact.

1460 Donc, ça jette comme beaucoup d'incertitudes sur la rigueur, je dirais, du processus. Ça fait que ça, j'insiste un peu là-dessus parce que ça joue sur la confiance, je pense, des citoyens par rapport au projet présenté puis à la suite des choses.

1465 Ça fait que ça, c'est le premier volet en termes d'acceptabilité sociale, là, qui était vraiment une faiblesse pour nous.

**M. LAURENT DUCHASTEL :**

1470 Alors, le deuxième argument sur trois : les risques potentiels sur le milieu, pour le milieu. Je vais me permettre de faire plutôt une lecture.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM4)

(Début de la phrase à la page 3 : « La présentation du promoteur s'appuie [...] »)

(Fin de la phrase à la page 3 : « [...] résultats concrets sur le terrain. »)

1475 Première préoccupation.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM4)

1480 (Début de la phrase à la page 3 : « De plus, le manque de préparation [...] »)

(Fin de la phrase à la page 4 : « [...] données locales sur la qualité de l'air actuelle. »)

Toutes des choses qui ont été mentionnées.

1485 (L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM4)

(Début de la phrase à la page 4 : « Enfin, des questions demeurent [...] »)

(Fin de la phrase à la page 4 : « [...] des contaminants dans l'air. »)

1490 **Mme FABIENNE CHABOT :**

Alors, pour le troisième aspect, c'est la valeur environnementale du projet, au-delà des impacts locaux qui nous préoccupent.

1495 (L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM4)

(Début de la phrase à la page 4 : « L'absence de données précises [...] »)

(Fin de la phrase à la page 4 : « [...] la santé publique et l'environnement. »)

1500 (Début de la phrase à la page 5 : « Le projet tel qu'il est présenté [...] »)

(Fin de la phrase à la page 5 : « [...] pollution des sols et des eaux. »)

1505 Une question se pose : le gain de valorisation de l'ordre de quelques points de pourcentage -- selon notre compréhension, ça serait de 5 %, là, de... pour l'entreprise, là, d'améliorer le pourcentage de valorisation des matières. On se demande si ce pourcentage-là, 5 %, compense pour l'ensemble des risques et impacts environnementaux, surtout si cette valorisation génère des extrants dont la valeur ajoutée reste incertaine, dans le fond des matières résiduelles qui demeurent dangereuses, de l'huile organique à usage très limité parce que toujours considéré comme matières dangereuses.

1510 Donc voilà, ça, ça fait un peu le tour. Peut-être en conclusion, le projet présenté repose sur des hypothèses non vérifiées, des données insuffisantes et parfois changeantes, l'absence d'un plan de gestion des eaux pluviales, de mesures de sécurité incendie appropriées et d'une évaluation précise de l'impact environnemental. De plus, le modèle économique proposé, axé sur l'importation de matières dangereuses en dehors de la région et la production de déchets destinés à être exportés sur de longues distances contredit les principes d'une économie circulaire et durable.

1520 Le procédé générera un tonnage brut élevé de matière dangereuse, sans compter les 36 000 tonnes de GES produites annuellement, soit l'équivalent de 9 000 voitures de plus sur les

routes. Et le... peut-être aussi ajouter, là, c'était un petit peu en avant, que dans le fond, le lieu choisi pour ce dispositif-là qui soulève beaucoup de questions, aussi, est un enjeu important.

Voilà.

1525

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame Chabot et monsieur Duchastel.

1530

D'abord, la Commission est curieuse de savoir, parce qu'on n'a pas vu dans votre mémoire vos... quelles personnes ou groupe votre... ou organisation votre groupe représente?

**Mme FABIENNE CHABOT :**

1535

Oui, bonne question. Alors, le groupe Demain à coeur, en fait, c'est un groupe de citoyens, c'est informel, c'est organique. Et je vous dirais que, pour cet exercice-là, en fait, c'est un groupe de citoyens qui est réseauté puis qui s'interpelle pour différents enjeux.

1540

Dans l'exercice présent, je vous dirais qu'il y a, du début à la fin, peut-être une vingtaine de citoyens qui se sont impliqués, là, que ce soit dans les rencontres initiales jusqu'à la fin, jusqu'à la rédaction, là, du projet. Puis il y en a peut-être six ou sept, là, de présents ce soir, là, ici ou à distance.

1545

Alors, on s'est donné comme mandat d'informer, sensibiliser, immobiliser la population de Contrecoeur sur des enjeux liés au développement durable à l'environnement de tout acabit.

**LE PRÉSIDENT :**

1550

Parfait, merci beaucoup. Vous semblez, de toute évidence, prête à répondre à ma question, donc on est... C'est ça, on était curieux de savoir, là, quelle était la représentativité qu'il y avait dans votre groupe. C'est fort intéressant, donc.

Vous mentionnez, dans votre mémoire, que le projet tel qu'il est présenté repose sur un modèle économique qui est basé sur l'importation de matières dangereuses. Est-ce que... Puis là,

1555 c'est sans écarter vos autres préoccupations, là, qui ont été soulevées dans d'autres mémoires et sur lesquelles la Commission va se pencher -- parce qu'on a déjà démarré, là, notre analyse.

Est-ce que le projet serait plus acceptable, à vos yeux, s'il visait plutôt les matières dangereuses résiduelles du Québec seulement?

1560

**Mme FABIENNE CHABOT :**

Oui. Là, je vais répondre certainement, ne serait-ce que pour la question de transport de matières, là. C'est... Ça fait que c'est oui, à ce point de vue là, certainement. Même s'il y a toutes les contradictions que vous avez soulevées tout à l'heure, des deux côtés de la frontière. Mais oui, on serait en faveur de traiter plus près du lieu de production...

1565

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bien.

1570

**Mme FABIENNE CHABOT :**

... ou d'utilisation.

1575

**M. LAURENT DUCHASTEL :**

Tant qu'on n'oublie pas les autres préoccupations que l'on a qui ont été mentionnées, sur la qualité de l'air, sur les protections, et caetera, là.

1580

**Mme FABIENNE CHABOT :**

Hum, hum.

1585

**LE PRÉSIDENT :**

C'est pour ça que je me suis... C'était même écrit dans ma question, là, que c'était sans écarter vos autres préoccupations...

**M. LAURENT DUCHASTEL :**

1590

Voilà. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1595

... sur lesquelles la Commission se penche déjà. Donc ça, je peux vous le confirmer. Ça fait partie de notre analyse, on en a entendu parler, dans le cadre de d'autres mémoires ce soir, de la question du transport international et...

1600

Mais les autres préoccupations que vous avez mentionnées ne seront pas éludées par la question que je viens de vous poser. Et dans le contexte, là, d'une réduction du transport puis d'une limitation, là, des... du traitement des matières dangereuses résiduelles qui proviendraient du Québec, est-ce qu'à la limite, ça pourrait représenter un projet qui a une plus-value environnementale? Il n'y a rien... il n'y a aucun...

1605

**Mme FABIENNE CHABOT :**

D'ailleurs, on réduisait... Bien, je... Est-ce que le projet lui-même... Est-ce que le procédé, dans le fond, présente des avantages? C'est ça un peu le problème qu'on soulève. C'est difficile à évaluer, en fait. On reste vraiment dans l'incertitude.

1610

Puis je vous dirais que là-dessus, peut-être qu'on espère que la Commission puis le ministère de l'Environnement et les autres pourront aller plus loin pour évaluer ça. Mais on a beaucoup de questionnements. Si c'était une valeur ajoutée, là, tant mieux. Mais on a beaucoup de doutes. Puis étant donné les risques qui n'ont pas été écartés avec l'information transmise par l'initiateur, on questionne le lieu choisi.

1615

**LE PRÉSIDENT :**

1620

C'est bon. Puis moi, c'était seulement pour faire du chemin sur la façon que vous l'aviez libellé dans votre mémoire, là, « le projet tel que présenté ». Là, je me disais : Bon, mais si le projet était présenté différemment? Puis là, dans la même phrase, vous faisiez allusion au transport.

1625 Mais il n'y avait aucune idée préconçue de ma part, je voulais seulement avoir une précision. Et puis, la précision que vous apportez nous permet d'ailleurs de faire... de confirmer ou de valider d'autres aspects. Donc, c'est quand même... c'est quand même bien.

Je vais laisser mon collègue vous poser des questions.

**LE COMMISSAIRE :**

1630 Oui. Merci beaucoup de participer à cette audience.

1635 Vous mentionnez, donc, dans votre mémoire, que vous attendiez une étude approfondie des risques, accompagnée de mesures de prévention et de gestion spécifiques au site lui-même. Sachant qu'une... Est-ce que dans... En fait, pour être clair sur ma question, est-ce que vous parlez d'un plan de mesures d'urgence? Est-ce que c'est... est-ce que vous auriez souhaité avoir ce document-là à cette étape-ci du processus, sachant que, comme l'initiateur l'a mentionné et comme c'est généralement le cas, ça arrive après l'ingénierie détaillée, ce genre de documents là? C'est soumis à la municipalité, tout ça. Est-ce que c'est ça que vous auriez souhaité avoir plus tôt dans le processus, donc un plan de mesures d'urgence spécifique au projet?

**Mme FABIENNE CHABOT :**

1645 Possible, mais je vous dirais, là, juste l'aménagement du site, il y a... le promoteur a fait référence, en cas d'incendie ou d'explosion, hein, c'est ça, en cas d'incident majeur, il a fait référence qu'à un certain moment, peut-être qu'il mettrait un mur, peut-être qu'il disposerait des éléments différemment, là. Donc, l'aménagement du site, il nous semble que ça, ça aurait été intéressant, là, d'avoir des indications plus claires ou, en tout cas, sentir qu'il y avait une évaluation du promoteur à trouver des solutions par rapport à ça.

1650 Effectivement, le plan, on a compris, là, que dans la mécanique, le plan comme tel, là, par la Ville, d'autres pourraient suivre. Mais par ailleurs, il y avait quand même des éléments. Peut-être, qu'on aurait aimé fouiller davantage sur la capacité des interventions des équipes spécialisées en termes d'incendie. On sait, la Ville a pu répondre, là, sur leur capacité, eux autres, de faire une première intervention de première ligne. Je vous dirais que ça, c'était des aspects qu'on aurait aimé

1655

creuser, de voir, étant donné les matières présentes sur le site, en cas d'explosion ou d'incendie. C'est au-delà de l'intervention de première ligne.

1660 On a compris que c'était davantage d'évaluer la situation puis est-ce que... c'est quoi la capacité rapide d'intervenir des équipes spécialisées. On pense que c'est des équipes de Varennes qui seraient appelées à agir puis on était inquiets de la rapidité d'action de ces équipes spécialisées qui, elles, peuvent vraiment intervenir probablement sur un incendie.

1665 Ça fait qu'il y a cet aspect-là qui serait intéressant de creuser.

**LE COMMISSAIRE :**

1670 Oui. Donc, si je vous comprends bien, c'est que vous ne connaissez pas ou vous doutez de la capacité du Service d'incendie de Contrecoeur à intervenir dans le cas d'un accident majeur. C'est ce que vous nous dites?

**Mme FABIENNE CHABOT :**

1675 Oui, on n'a pas l'impression qu'ils ont les outils. Bien, c'est-à-dire qu'ils ont... ils peuvent faire une première étape de première ligne qu'ils ont expliquée, là, de connaître... Si je comprends bien, eux, c'est qu'ils doivent connaître les caractéristiques du site pour pouvoir rapidement évaluer quels sont les grands enjeux, là, de l'incendie.

1680 Mais non, effectivement, on a compris qu'il y avait des équipes spécialisées pour intervenir sur ce type d'incendie à risque élevé, et que probablement que ces équipes-là étaient peut-être de Varennes ou d'ailleurs, puis c'est... la distance d'intervention nous préoccupe.

1685 Mais ce n'est pas un aspect qu'on a eu le temps de creuser, ça fait que ça serait intéressant de le poursuivre. Parce qu'être là à l'intérieur de 20 minutes, je ne sais pas si la réponse première ligne que la Ville de Contrecoeur peut offrir est suffisante pour contrôler les risques.

**LE COMMISSAIRE :**

Très bien. Donc, aussi, vous avez mentionné, là, que c'était une aberration que le lot de

1690 Triumvirate, là, qu'il occupe présentement soit zoné industriel, étant donné que c'est le seul qui se  
trouve finalement à l'est de la rue... la route la Pomme-d'Or. C'est une question qui peut vous  
paraître un peu bête, mais si effectivement, la... Comment vous auriez considéré le projet si le site  
avait été de l'autre bord de la rue, c'est-à-dire à 30 mètres du site actuel?

1695 **Mme FABIENNE CHABOT :**

Hum, hum,

**LE COMMISSAIRE :**

1700

En quoi c'est une grosse différence comme telle?

**Mme FABIENNE CHABOT :**

1705

Oui, c'est des petites distances, effectivement.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

1710

**Mme FABIENNE CHABOT :**

1715 Là, c'est plus une question... Ça va avec la question de l'effet cumulatif. Au fond, c'est  
comme si on a le sentiment que le secteur industriel, qui génère quand même des pollutions, des  
contaminants, est déjà très saturé à Contrecoeur. Évidemment, déménager une compagnie comme  
ArcelorMittal, c'est impossible. Ça fait que c'est comme si c'est une limite, c'est qu'au-delà  
d'ArcelorMittal... c'est-à-dire entre ArcelorMittal et le secteur résidentiel, dans le fond, la Ville de  
Contrecoeur, on devrait minimiser au maximum les entreprises qui ont des activités polluantes.

1720 Ça fait qu'effectivement, la distance est courte, mais c'est une aberration au sens où on  
devrait s'attendre de limiter, dans le fond, les industries, on va dire dangereuses sur le plan de la  
Santé publique, à ArcelorMittal, qui se trouve à être à l'est de cette route-là.

1725 Ça fait que, en quoi c'est une aberration? C'est que, quand même, quand on fait un schéma d'aménagement, c'est un peu drôle d'avoir une petite enclave, un petit lot qui est isolé, qui est dans le reste du zonage, là. Donc, c'est plus une aberration au sens historique, comment qu'on en est arrivé à avoir cette petite zone là. Mais c'est sûr qu'à 50 mètres de distance... Remarquez que c'est peut-être un peu plus que 50 mètres puisque l'usine d'ArcelorMittal n'est pas...

1730 **LE COMMISSAIRE :**

Non, mais je disais s'il y avait un lot de l'autre côté, là, t'sais, qui...

1735 **Mme FABIENNE CHABOT :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1740 Je comprends que vous en faites... C'est plus une question de principe dans le sens où...

**Mme FABIENNE CHABOT :**

Bien, il n'y a plus de saturation, dans le fond.

1745 **LE COMMISSAIRE :**

... d'établir... OK.

1750 **Mme FABIENNE CHABOT :**

Oui. Puis de saturation du milieu. Mais effectivement, c'est qu'après, à l'est de la Pomme-d'Or, on se rapproche du milieu habité. On devrait... on ne devrait plus permettre, dans le fond, des entreprises ou des industries qui amènent des risques.

1755

**LE COMMISSAIRE :**

1760 Très bien.

**M. LAURENT DUCHASTEL :**

1765 Je vais me permettre encore. Tout à l'heure, vous avez posé la question : est-ce que l'école est trop proche du parc industriel? Nous, on dit que peut-être que le parc industriel est trop proche du quartier résidentiel, et donc, il y a quelque chose de symbolique dans ce 50 mètres. Mais en quelque part, c'est un projet où il y a des matières particulièrement dangereuses qui vient s'établir au plus proche d'une proximité qui nous apparaît déjà trop proche.

1770 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, c'est bien. Bien écoutez, madame Chabot, monsieur Duchastel, je vous remercie beaucoup. Et je vais remercier aussi tous les intervenants, là, qui sont venus nous présenter leur mémoire ce soir.

1775 On va prendre une pause de 15 minutes, et si j'ai des interventions spontanées qui se présentent, je vous rappelle que le registre est toujours ouvert, autant en salle qu'à distance. Ça... et sinon, bien je vous... je vous ferai ma présentation de fermeture, là, qui ne sera pas tellement longue et on se quittera là-dessus.

1780 Donc, je vous donne rendez-vous dans 15 minutes. Voilà, merci.

1785 

---

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

---

**LE PRÉSIDENT :**

1790 Voilà. Donc, je vous inviterais à reprendre votre place, s'il vous plaît. Nous allons reprendre.

Nous n'avons pas d'intervention spontanée, mais nous avons deux demandes de rectification. Donc, je vous rappelle, ce sont... Des demandes de rectification, ce sont des interventions courtes où on va rectifier un fait sans présenter de commentaire ou d'opinion.

1795

Donc voilà, la première intervention, là, pour une rectification va être donnée par monsieur Alexandre Richard.

Monsieur Richard. On vous écoute.

1800

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Rebonsoir. Ça va être assez bref. C'est par rapport aux documents DC3, page 3. C'est... En fait, c'est une question de ma part qui a été déposée au dossier, où je demandais le cumul des kilomètres. J'en ai parlé tantôt. Puis la réponse n'a pas été un cumul de kilomètres. Si c'est possible de faire une rectification et de donner les bonnes données.

1805

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Donc, je vous remercie beaucoup. On va prendre ça en délibéré. Donc, merci à vous.

1810

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Merci.

1815

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1820

La prochaine demande de rectification, monsieur Bruno Isabelle du Service d'incendie. — Bonsoir, monsieur Isabelle.

1825

**M. BRUNO ISABELLE :**

1830 Bonsoir. Le but de la rectification, c'est concernant le qui dessert, à Contrecoeur, pour le volet des équipes spécialisées en termes de matières dangereuses. Donc, le Service incendie de la municipalité de Varennes, de la Ville de Varennes plutôt, a été citée comme étant ceux qui allaient répondre sur le territoire de Contrecoeur et ce n'est pas le cas.

1835 Donc, la Ville de Contrecoeur est desservie, pour le niveau technicien en intervention de matières dangereuses, par le Service de protection... Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy. Donc, Varennes a exactement le même niveau de formation que le Service incendie de Contrecoeur, soit un niveau de matières dangereuses niveau opérations.

1840 Pour faire une image claire, entre un niveau opérations et un niveau technicien, un niveau opérations va être en mesure de colmater, exemple, des égouts qu'on... et n'entrera jamais en contact direct avec la matière dangereuse. Versus un technicien, l'image forte, un fameux scaphandre pour aller être en mesure de fermer une valve de la fuite d'ammoniaque. Mais ça, c'est un niveau technicien qui doit le faire.

1845 Donc, si on a à intervenir et faire ce type de manoeuvre là, c'est à ce moment-là et seulement à ce moment-là que le Service incendie de Sorel-Tracy va être appelé à intervenir en support avec nous.

1850 Donc, c'est la rectification que je voulais vous apporter.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, monsieur Isabelle. Merci beaucoup.

1855 **M. BRUNO ISABELLE :**

Merci.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

1865           Donc, je vois qu'on n'a pas d'autres interventions qui sont prévues à cette séance, donc ça met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de valorisation des matières dangereuses à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur* par l'entreprise Triumvirate Environmental.

1870           Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des séances publiques au bureau du BAPE et dans la page Web du dossier. Pour ceux qui n'auraient pas, là, une connexion Internet, il est toujours possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble de la documentation relative au projet à partir de la bibliothèque municipale de Contrecoeur. Il y a aussi plusieurs documents à la bibliothèque de Contrecoeur, là, qui sont disponibles en version papier.

1875           Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 30 octobre, à 16 h pour le faire. Donc, c'est encore possible, là, d'apporter des rectifications. Donc, ça sera jusqu'au 30 octobre, à 16 h pour le faire. Donc, vous pourrez contacter, là, la secrétaire de la Commission, madame Kim Maloney, qui va vous indiquer, là, par quel canal les transmettre.

1880           Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez la consulter, donc consultez madame Maloney, qui est la coordonnatrice du secrétaire de la Commission. Je disais la secrétaire; ce n'est pas la secrétaire, c'est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission. À défaut de le faire, la Commission pourrait décider, là, de ne pas accepter votre rectification. Ce n'est pas juste une question de date, mais c'est une question de où on est rendus dans le processus d'analyse, là, puis à un moment donné, ça devient trop proche, là, de la date butoir de dépôt de notre rapport.

1885           Donc, c'est important, là, que si vous dépassez la date du 30 octobre, appelez Kim Maloney, et elle va voir avec vous, là, si c'est possible de le faire.

1890           La Commission d'enquête poursuit ses travaux et son rapport sera soumis au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 30 janvier 2025. Et quand je dis au plus tard le 30 janvier... le 23 janvier, pardon, 2025 -- là, je viens de me tromper -- c'est inscrit dans la LQE, là, de la *Loi québécoise d'environnement*. Donc, le BAPE a quatre mois pour rendre son rapport, et ça, c'est immuable, là, c'est écrit dans la loi.

1895

Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête du BAPE, le ministère -- c'est important de le rappeler -- qui est responsable de l'environnement procède à sa propre analyse environnementale à l'aide de ses spécialistes, de ses analystes. Et c'est à la lumière du rapport du Ministère et de celui du BAPE que le ministre fera à recommandation au Conseil des ministres. Donc, la décision d'autoriser ou non le projet ou de l'autoriser sous certaines conditions appartient ensuite au Conseil des ministres et non au BAPE.

1900

Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux et qui ont participé en posant des questions, en déposant un mémoire puis en s'exprimant en séance publique. Et là, je vais quitter mon texte, c'est important pour moi de toujours le mentionner. Vous n'imaginez pas toujours à quel point vos interventions ont un effet sur l'analyse que va faire la Commission ou les commissions du BAPE d'un projet.

1905

Parfois, ça allume des drapeaux, ça allume des lumières et ça nous mène... ça nous amène sur des voies sur lesquelles, des fois, on ne serait peut-être pas allés. Donc, soyez certains et certaines que vos interventions contribuent à améliorer, là, l'analyse que fait le BAPE, que fait la Commission d'un projet. Et moi, j'ai plusieurs exemples de ça, là, en tête, en vous le mentionnant, et c'est pour ça que je crois que c'est toujours important de le mentionner, là. Donc, ce n'est pas simplement de venir présenter vos opinions pour les présenter, mais vous contribuez vraiment à l'analyse des projets.

1910

1915

Donc, nous vous... nous remercions également... Je vais le dire encore. Donc, on remercie toutes les personnes qui sont venues s'exprimer devant la Commission, donc, parce que vos interventions sont importantes et contribuent à enrichir l'analyse... la réflexion et l'analyse de la Commission.

1920

Nous remercions également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique et tout le support technique, là, qui nous a permis de fonctionner pendant ces deux séances de l'audience publique. Donc, alors je vous remercie beaucoup et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

1925

---

SÉANCE AJOURNÉE

---

1930

Je soussignée, VANESSA LAGACÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

1935

ET J'AI SIGNÉ :



---

Vanessa Lagacé, s.o.